

D1D1 – Mouvement et affectations

Affaire suivie par : Souade Har
Bureau 16 56
Tél : 01 71 14 27 46
Courriel : ce.ia92.d1d1@ac-versailles.fr

167-177, avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie
92013 Nanterre Cedex

Nanterre, le

la directrice académique des services de
l'Éducation nationale,
directrice des services départementaux de
l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine

à

Mesdames les inspectrices, Messieurs les
inspecteurs de l'Éducation nationale

Mesdames les directrices et Messieurs les
directeurs

- des écoles maternelles et élémentaires
- d'écoles d'application
- d'ÉREA
- de SEGPA

Mesdames les institutrices, Messieurs les
instituteurs et Mesdames et Messieurs les
professeurs des écoles

**Objet : Mouvement intra départemental 2021 – Appel à candidatures
spécifique pour les postes à profil relevant de l'enseignement
spécialisé**

**Référence : BOEN spécial n° 10 du 16 novembre 2020
Note de service du 13-11-2020 relative à la mobilité des personnels
enseignants du premier degré – Rentrée scolaire 2021
Circulaire n° 2021-06 du 31/03/2021 - Mouvement intra départemental 2021**

Les règles et procédures du mouvement intra départemental 2021 font l'objet d'une circulaire départementale qui est publiée depuis le 31 mars 2021 sur le site de la DSDEN des Hauts-de-Seine. Cette circulaire décline les lignes directrices de gestion ministérielles et académiques :

<http://www.ac-versailles.fr/dsden92/cid157511/mouvement-intra-departemental-2021.html>

Les postes à profil nécessitent un recrutement pour lequel l'adéquation poste/profil doit être la plus étroite, dans l'intérêt du service. Dans ces situations limitées, la sélection des candidats s'effectue hors barème. Ces postes, publiés hors mouvement, sont pourvus par des agents ayant déposé leur candidature et ayant été sélectionnés par la commission départementale compétente.

Les postes à profil relevant de l'enseignement spécialisé concernés par cet appel à candidatures sont les suivants :

- **Poste de coordonnateur des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) : 1 poste**

Il convient de se référer à la fiche de poste en annexe jointe à l'appel à candidatures.

Ce poste fait l'objet d'un appel à candidature spécifique. Il ne figure donc pas sur le cahier des postes offerts au mouvement. Une commission départementale examinera les candidatures et proposera à la Directrice académique un classement des candidatures. La validité du classement est celle de l'année scolaire au titre de laquelle l'entretien a eu lieu.

L'intéressé(e) sera nommé(e) en fonction de ce classement, hors barème.
Il convient de se référer à la fiche de poste en annexe jointe à l'appel à candidatures.

• **Postes d'enseignant référent de scolarisation (arrêté du 17 août 2006)**

Il convient de se référer à la fiche de poste en annexe 20 de la circulaire du mouvement intra départemental 2021.

Acteur central de la scolarisation des élèves handicapés, l'enseignant référent met son expertise au service des familles, des écoles et des EPLE ainsi que des établissements du secteur sanitaire et médico-éducatif.

Les différentes missions sont précisées notamment par le décret n° 1752 du 30 décembre 2005 et la circulaire du 31 août 2006, et s'effectuent essentiellement en application des décisions de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Une commission départementale examinera les candidatures et proposera à la Directrice académique un classement des candidatures. La validité du classement est celle de l'année scolaire au titre de laquelle l'entretien a eu lieu.

Les postes concernés par cet appel à candidatures sont les suivants :

- Secteur 12 (Courbevoie)
- Secteur 23 (Sèvres / Chaville)

MODALITÉS

L'appel à candidatures sur les postes à profil fait l'objet d'une publication sur le site de la DSDEN des Hauts-de-Seine ainsi que d'un message sur I PROF.

Les enseignants qui souhaitent répondre à l'appel à candidatures doivent transmettre par courriel à l'adresse mail : ce.ia92.d1d1@ac-versailles, **avant le 06 septembre 2021, 18 heures :**

- Le formulaire de candidature
- Une lettre de motivation

Les convocations vous seront transmises par mail, elles indiqueront les lieux, dates, heures et modalités de l'entretien.

Dominique FIS

FORMULAIRE D'APPEL À CANDIDATURES
POUR POSTES SPÉCIFIQUES NE RELEVANT PAS DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

**À retourner pour le 06 septembre 2021, 18h00, délai de rigueur,
Accompagné d'une lettre de motivation à l'adresse :**

ce.ia92.d1d1@ac-versailles.fr

NOM D'USAGE :

NOM PATRONYMIQUE :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

Avez-vous déjà participé aux entretiens sur postes spécifiques ?

OUI NON

Si oui, précisez :

L'année :

Le type de poste :

L'année :

Le type de poste :

L'année :

Le type de poste :

Je déclare avoir pris connaissance des fiches de postes correspondant aux entretiens sollicités.

Date :

Signature :

NOM D'USAGE :

PRÉNOM :

Cocher la ou les cases correspondante(s) à l'entretien sollicité :

- Poste de coordonnateur des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)
- Poste d'enseignant référent de scolarisation

Fiche de poste coordonnateur des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)

| | |
|--|---|
| <u>PROFIL DU POSTE</u> | <p>Le coordonnateur gère le recrutement et organise la formation des AESH affectés dans le cadre d'un accompagnement individuel, mutualisé ou collectif.</p> <p>Il assure le suivi des situations individuelles en collaboration avec les services de la Direction Départementale de l'Éducation nationale (DSDEN), les circonscriptions, les écoles et les établissements du second degré.</p> <p>Il élabore et renseigne des outils numérisés de pilotage au regard des besoins d'accompagnement des élèves.</p> |
| <u>DETAIL DES MISSIONS CONFIEES</u> | <ul style="list-style-type: none"> - Gérer et anticiper, à l'échelle départementale, les besoins en AESH en fonction des notifications émises par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et des besoins signalés par les référents de scolarisation des élèves en situation de handicap. - Assurer un lien avec Pôle Emploi pour maintenir un vivier de candidatures - Recruter les AESH qui exerceront auprès des élèves scolarisés en écoles ou établissements publics ou privés lors de commissions de recrutement ou d'entretiens individuels. - Être l'interlocuteur des AESH, des référents de scolarité, des inspecteurs de l'Éducation nationale, des chefs d'établissements, des directeurs d'école et des services administratifs de l'éducation nationale. - Assurer un suivi de la situation administrative des AESH en lien avec les services gestionnaires et sur le plan pédagogique en lien avec les équipes éducatives. - Assurer la mise en place et le suivi des contrats auprès des différents services gestionnaires employeurs et payeurs. - Concevoir, organiser et animer des actions de formation à destination des AESH en lien avec les offreurs de formation. - Assurer une veille juridique relative à l'accompagnement des élèves en situation de handicap et à l'éducation inclusive ; mettre à jour le guide d'accueil des AESH. - Concevoir et renseigner des tableaux de bord ; renseigner les enquêtes ministérielles, académiques et départementales. |
| <u>COMPETENCES PARTICULIERES LIEES AUX MISSIONS</u> | <p>Connaissances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître le fonctionnement du système éducatif et le rôle de chacun de ses acteurs ; - Connaître les textes législatifs et réglementaires et plus particulièrement ceux relatifs aux AESH et à l'éducation inclusive ; - Connaître le fonctionnement de la MDPH, les missions des enseignants référents et des partenaires sociaux ou de soin. <p>Capacités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir travailler en autonomie en lien fréquent avec les IEN ASH, être force de proposition, conseiller ; - Savoir assurer des liens relationnels avec de nombreux interlocuteurs internes et externes à l'Éducation nationale, travailler en équipe, collaborer ; - Savoir écouter, être ouvert, disponible et réactif ; - Savoir anticiper, organiser, planifier et assurer un travail administratif rigoureux ; - Maîtriser de manière experte les outils numériques (traitement de textes, tableur, logiciel de messagerie ...). |

**CONDITIONS DE
RECRUTEMENT**

Conditions de recrutement

Être instituteur ou professeur des écoles titulaire du CAPSAIS, CAPA-SH ou CAPPEI.

Conditions d'exercice

- Le poste est implanté à la Direction des services départementaux de l'Education nationale, 167, avenue F. & I. Joliot Curie, 92000 Nanterre sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'Education nationale, coordonnateur de l'ASH 1 des Hauts-de-Seine ;

- Conformément au décret 2001-1307 du 26/04/2004, le nombre d'heures annuel est de 1607 h ;

- Au regard des besoins du service, le mercredi après-midi est travaillé ainsi que les premières et dernières semaines des congés d'été ;

- L'exercice à temps partiel est incompatible avec l'exercice de ces fonctions.